

**ZIMBABWE**

**Appel sans précédent de 200 groupes de défense des droits civiques et humains : les Nations unies et l'Union africaine doivent réagir aux évictions**

*Index AI : AFR 46/017/2005*

ÉFAI

**Embargo : jeudi 23 juin 2005 (09 h 00 TU)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La situation des droits humains au Zimbabwe ne cesse de se détériorer, avec plus de 300 000 personnes à ce jour expulsées de chez elles par le gouvernement ; une Envoyée spéciale des Nations unies vient d'être nommée pour enquêter sur les destructions et expulsions ; parallèlement, plus de 200 organisations non gouvernementales africaines et internationales ont rendu public ce jeudi 23 juin un appel conjoint sans précédent aux Nations unies (ONU) et à l'Union africaine (UA) pour qu'elles viennent en aide aux populations du Zimbabwe.

Condamnant avec force les expulsions forcées massives, l'ensemble des organisations demande au président Obasanjo, du Nigéria, président de l'Union africaine, d'inscrire la crise du Zimbabwe à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de l'UA – qui doit se tenir en Libye les 4 et 5 juillet.

Les organisations appellent également les organes compétents des Nations unies, notamment le secrétaire général, à condamner publiquement les violations massives actuelles et à prendre des mesures effectives pour y mettre un terme.

*« La nomination d'une Envoyée spéciale des Nations unies pour enquêter sur les violations massives des droits humains qui se produisent au Zimbabwe ne peut qu'être saluée, a déclaré un représentant des ONG. Cependant une action concrète doit également être entreprise immédiatement pour venir en aide à tous ceux qui dorment déjà dans la rue, à côté des ruines de leur maison – et pour faire cesser immédiatement les évictions et démolitions. »*

*« L'UA et l'ONU ne peuvent tout simplement pas se permettre d'ignorer cet appel sans précédent, lancé par de nombreuses organisations en faveur des populations du Zimbabwe, d'autant plus qu'il émane de la société civile africaine, selon un représentant des organisations. La solidarité africaine doit se manifester vis-à-vis du peuple africain, non vis-à-vis de ses dirigeants répressifs. »*

Parmi les groupes de défense des droits civiques et des droits humains signataires de l'appel conjoint figurent les Avocats du Zimbabwe pour les droits humains (*Zimbabwe Lawyers for Human Rights*), le Réseau inter-africain pour les droits de l'homme et le développement (*Inter Africa Network for Human Rights*, AFRONET), Amnesty International, le Centre pour le droit au logement et contre les expulsions (*Centre on Housing Rights and Evictions*, COHRE), l'Institut des droits de l'homme de l'Association du Barreau international (*International Bar Association's Human Rights Institute*), et l'organisation *International Crisis Group*. ●

**Pour toute demande d'interview, merci de contacter les numéros suivants :**

- ONU : +1 212 867 8878 (poste 4) ou 44 (0)7778472 109 ;
- Lagos : +234 (01) 5550277 / 493560 ;
- Johannesburg : +27(082)4112946 ou +27(011) 4037746 ou +27(082) 5487441 ;
- Windhoek : +264 (0)61 223 356 ;
- Le Caire : +20 (0)2 347 4360 ou +20 (0) 12 347 5203 ou +41 (0)79 503 1485 ;
- Harare : +263 (0)11 209 468 ou +263 4 708 118.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**